

Respect

Excellence

Intégrité

Leadership



Services et systèmes partagés - Perspective fédérale

Institut de la gestion financière du Canada

Atelier sur la gestion du secteur public

« **Responsabilisation innovante en période de réussite** »

Le 14 juin 2010 | 15 h 30

Conférencier :

Mark Perlman, Sous-ministre adjoint intérimaire, Direction générale des Conseils, de l'information et des services partagés



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Objectifs

- Présenter brièvement le contexte :
 - De l'histoire des services partagés (en particulier les systèmes partagés), ce qu'ils sont, comment ils fonctionnent et quels sont les services actuels.
- Effectuer un survol :
 - Des objectifs, des avantages et de certaines réussites
 - De l'évolution du milieu
- Projets novateurs
 - Dans le domaine des systèmes financiers, des systèmes de gestion des RH et du secteur des services



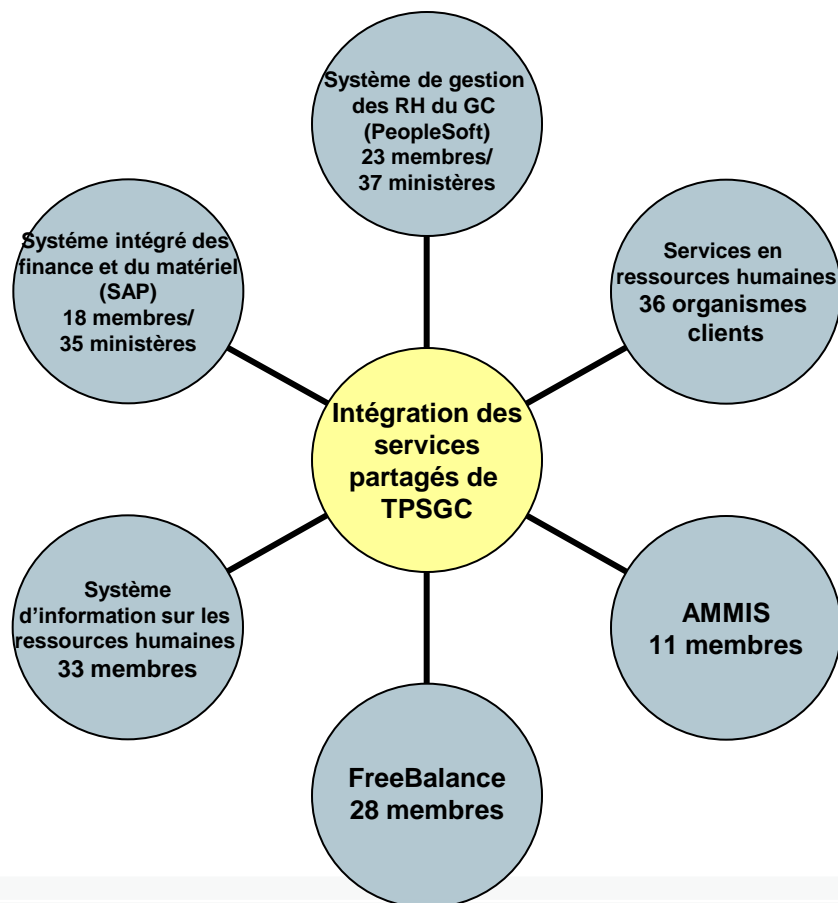
Histoire - Services partagés

- Le modèle de prestation des services grâce à des systemes partagés a été créé en 1996 et était alors appelé « Initiative des systèmes partagés ».
 - Ce modèle se fonde sur l'association volontaire de ministères du gouvernement. Ce type d'association est connu sous le nom de « regroupements ».
 - L'un des plus grands regroupement est actuellement celui du Système intégré des finances et du matériel (SIFM).
 - Le SIFM comprend une série de besoins propres au gouvernement du Canada et intégrés au produit commercial SAP.
 - Ce regroupement compte actuellement 35 ministères et organismes, qui représentent environ 80 % des dépenses du gouvernement du Canada.
- Certains services en ressources humaines sont fournis à de petits organismes depuis 14 ans. Il existe cependant un intérêt pour le développement d'autres services.



Contexte : Nos fonctions

Soutenir les groupes de ministères partageant cinq systèmes administratifs pangouvernementaux (Ressources humaines, finances et gestion du matériel) et offrir des services en gestion des ressources humaines aux petits organismes en fonction d'un modèle prévoyant le recouvrement complet des coûts.



Priorités :

- Réunir les groupes, notamment les organismes centraux, les ministères et les fournisseurs de services afin d'optimiser les occasions d'analyse horizontale, de développement concerté et de prise de décisions partagée.
- Maximiser la participation des membres pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts pour les ministères et le gouvernement du Canada dans son ensemble
- Accroître la normalisation
- Mettre en œuvre des améliorations aux systèmes dans le but de soutenir les initiatives pangouvernementales telles que le renouvellement de la fonction publique/milieu de travail (infrastructure habilitante)
- Réduire les risques des petits ministères et organismes

Comment fonctionnent les regroupements ?

- Les regroupements sont des partenariats de collaboration autofinancés établis par des ministères et conservant de forts liens avec l'organisme central
- Les membres de ces regroupements gèrent conjointement le développement du système partagé conformément à des cadres de gouvernance et à des responsabilités bien définies
- Tous les coûts sont payés par les ministères participants au moyen d'une contribution annuelle, exception faite du financement fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour certains projets précis
- La valeur des contributions est déterminée et approuvée annuellement par les membres
- TPSGC offre un soutien administratif aux ministères participants
 - Un bureau de programme est un organisme permanent qui se consacre exclusivement aux activités des groupes d'utilisateurs
 - Il s'occupe de la régie des regroupements, de la planification annuelle, de la surveillance, des rapports et des services de gestion d'application



Objectifs du regroupement des services

- Faciliter la gouvernance par la collaboration et la planification stratégique horizontale de concert avec les principaux intervenants, notamment les organismes centraux (politiques), les ministères (utilisateurs) et les fournisseurs de services
- Éviter des coûts et des risques importants grâce à des configurations standard, ce qui permet aux ministères d'investir de manière efficace dans le but d'améliorer leurs systèmes
- Améliorer les services internes (systèmes et services) afin de permettre aux organisations de se concentrer sur les services de première ligne
- Mettre en commun les ressources partagées pour atteindre des objectifs communs
- Tirer un meilleur parti de ces réussites de manière à multiplier les avantages de ces initiatives

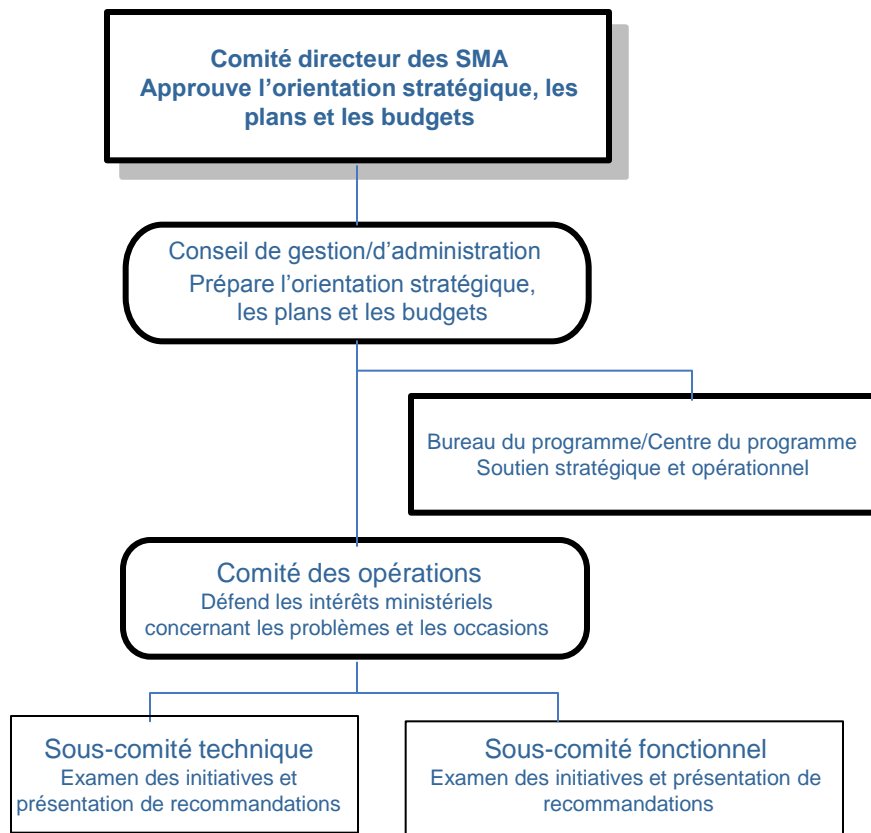


Avantages du regroupement des services

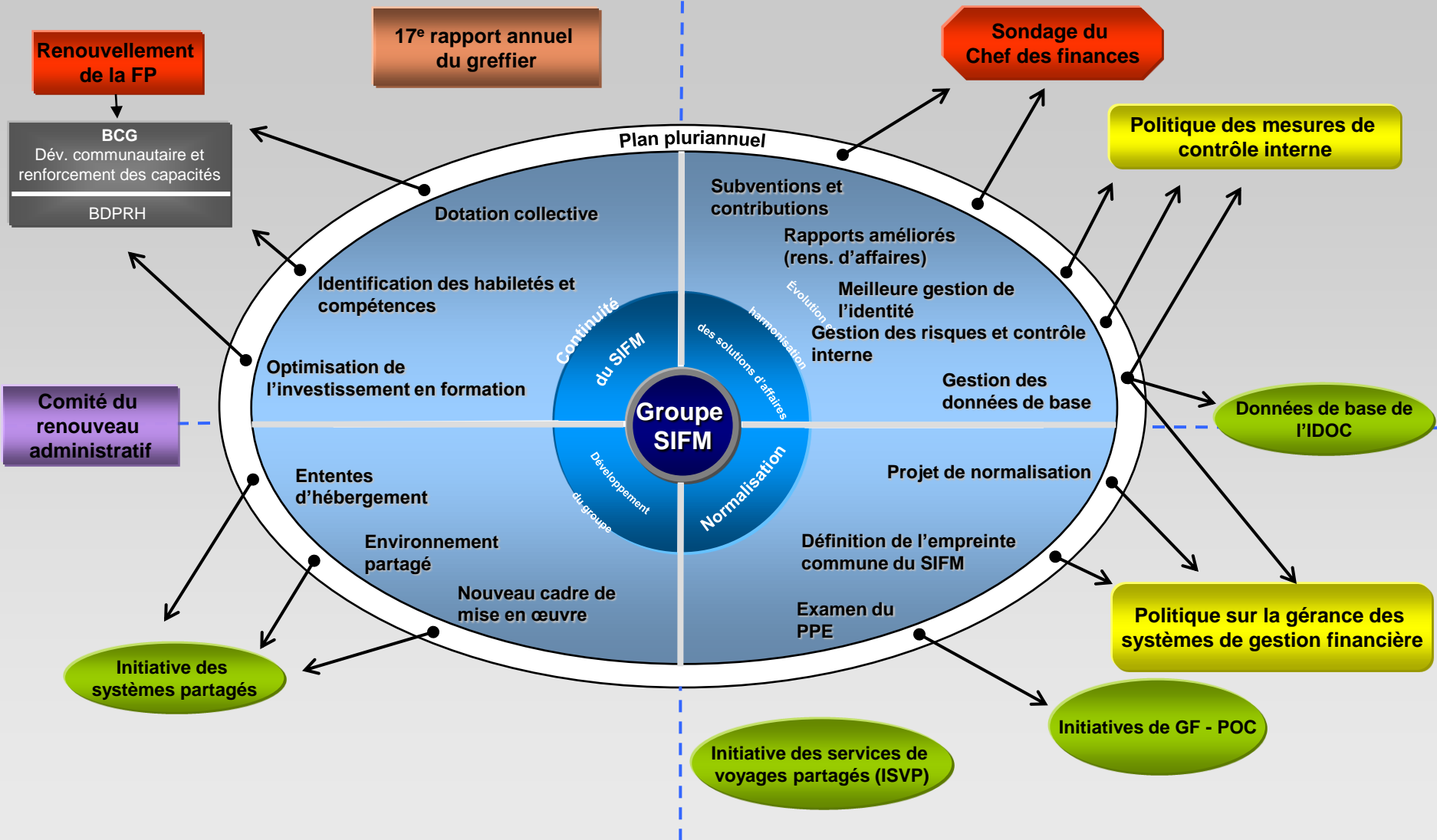
- Approche stratégique concertée de la prestation des services internes
 - Permettre une mise en œuvre convergente facilitant l'adoption de processus et procédures normalisés
 - Éviter des coûts et atténuer les risques – maximiser l'efficacité
 - Tirer profit des réussites
 - Faire en sorte que les plus petits ministères tirent parti du travail des plus grands ministères
 - Réduire la personnalisation/maximiser le recours à la technologie
- Gouvernance solide et axée sur la collaboration
 - Améliorer la prise de décisions et les choix d'investissements
 - Améliorer la collaboration entre les ministères et les partenaires centraux
 - Réunir sur une base régulière les différents groupes afin d'atteindre plus efficacement les objectifs communs et de faciliter la prise de décisions concertées (approvisionnement commun, établissement de normes communes au GC)
- Avantages pour l'organisation
 - Se concentrer sur l'exécution des programmes
 - Réduire les besoins de formation et de perfectionnement grâce à des données communes et à des méthodes de gestion financière et de gestion des RH identiques d'un ministère à l'autre



Cadre de responsabilité général et gouvernance des regroupements



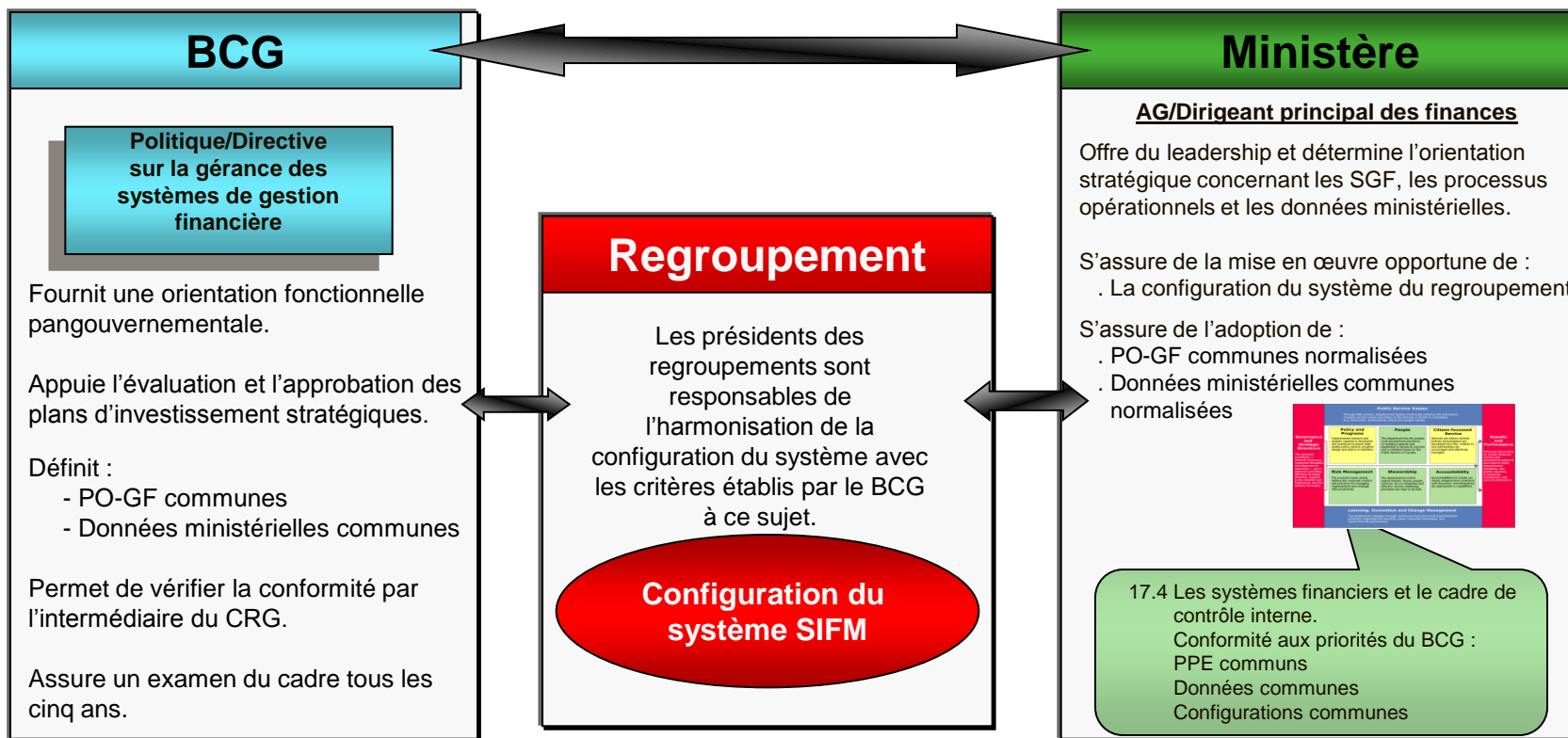
1. Le **Comité directeur** est tenu de rendre des comptes aux ministères participants. Il s'assure que l'orientation stratégique, les plans et les budgets du groupe d'utilisateurs sont conformes aux priorités et aux objectifs généraux du GC. Il approuve le plan d'activités et le budget annuels présentés par le **Conseil**.
2. Le **Conseil** relève du comité directeur. Le conseil recommande une vision et une orientation stratégique concernant le développement du produit, les priorités annuelles, le plan des activités et le budget.
3. Le **Bureau du programme/Centre du programme** relève du Conseil national des directeurs concernant l'exécution du plan annuel approuvé en conformité avec le budget annuel.
4. Le **Comité des opérations** relève du Conseil. Il prend les décisions opérationnelles et s'assure que le produit répond aux exigences fonctionnelles et aux prescriptions de la loi telles qu'elles ont été définies lors de la conception du produit.



Harmonisation avec les politiques et les initiatives pangouvernementales



Politique/Directive sur la gérance des systèmes de gestion financière



Normalisation et rationalisation des SGF, des processus opérationnels et des données du gouvernement

Exemples de réussites

Évitement des coûts et des risques

- Les projets conformes à ce modèle ont du succès. Ils permettent d'élaborer une seule fois et de réutiliser les feuilles de route/plans de projets pour l'implantation et la mise à niveau. Des équipes d'intervention spéciale sont disponibles.
- Le Americas' SAP Users Group (ASUG) a décerné au SIFM le « Impact Award » en reconnaissance de l'importance des résultats obtenus, lesquels se sont traduits par un évitement de coûts s'élevant à 87 millions de dollars entre 1999-2003 (2006)
- Grâce à l'approvisionnement en commun, un rabais important a été obtenu en février 2009 lors de l'acquisition de la licence à l'échelle gouvernementale d'ECC 6 (SAP)

Plateformes standard du GC et développement commun

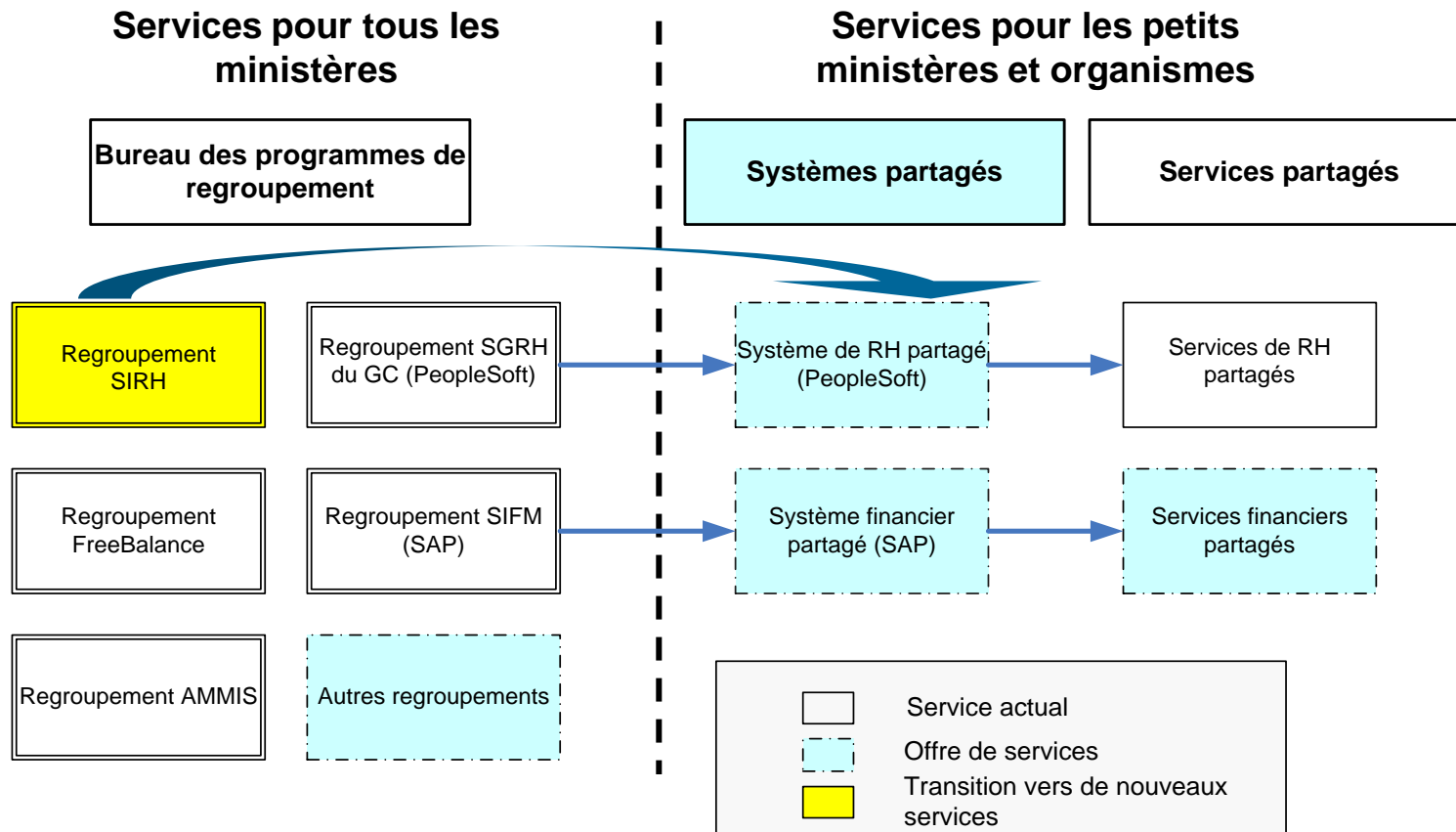
- SIFM – Le fait d'être devenu un « client or » de SAP a permis de réduire considérablement la durée de mise en oeuvre pour les nouveaux clients
- La fonction de prévisions salariales incluse dans l'empreinte du SIFM a permis d'épargner des millions de dollars
- La formation, la documentation et les processus opérationnels communs (plus de 600 processus opérationnels ont été normalisés)
- Intégration interfonctionnelle améliorée : de nombreuses fonctionnalités ont été intégrées, notamment dans les domaines des finances, de la gestion du matériel, des biens, de la gestion des salaires et de la gestion de projets.
- Les nouveaux besoins sont déterminés de façon concertée, c.-à-d. Groupe de travail sur les subventions et contributions.



Un milieu en évolution se traduit par un besoin accru de services et de systèmes partagés

- Les budgets ministériels sont de plus en plus serrés
- Il est de plus en plus nécessaire de se doter de processus opérationnels communs, d'un processus de normalisation et d'environnements partagés (« une normalisation impitoyable »)
- Il existe un besoin accru en matière de prise de décisions et d'harmonisation stratégiques, en plus d'une plus grande efficacité administrative
- Le rapport du comité consultatif Tellier-Emerson, le discours du Trône et le budget des dépenses, le CRG 17, le Rapport de la vérificatrice générale du Canada du printemps
- Il est nécessaire d'intégrer entièrement les fonctions et les travaux de recherche acquis dans les futurs achats
- Il importe de miser sur les structures et les aménagements actuels afin de soutenir le travail au sein des petits et des grands ministères
 - c.-à-d. : miser sur les environnements conçus pour plusieurs utilisateurs, permettant un accès multiple aux applications, comprenant des instances communes (une seule application utilisée par tous les clients), en plus de jeter les bases des services partagés

Miser sur les opérations actuelles pour fournir de nouveaux services aux petits ministères et organismes (PMO)



Les nouvelles offres pour les PMO se fonderont sur les services, l'infrastructure et les licences de logiciels actuels

Système de RH partagé

- Fondé sur le SGRH GC/PeopleSoft

Services de RH partagés

- Développement des services actuels en tirant parti du système commun

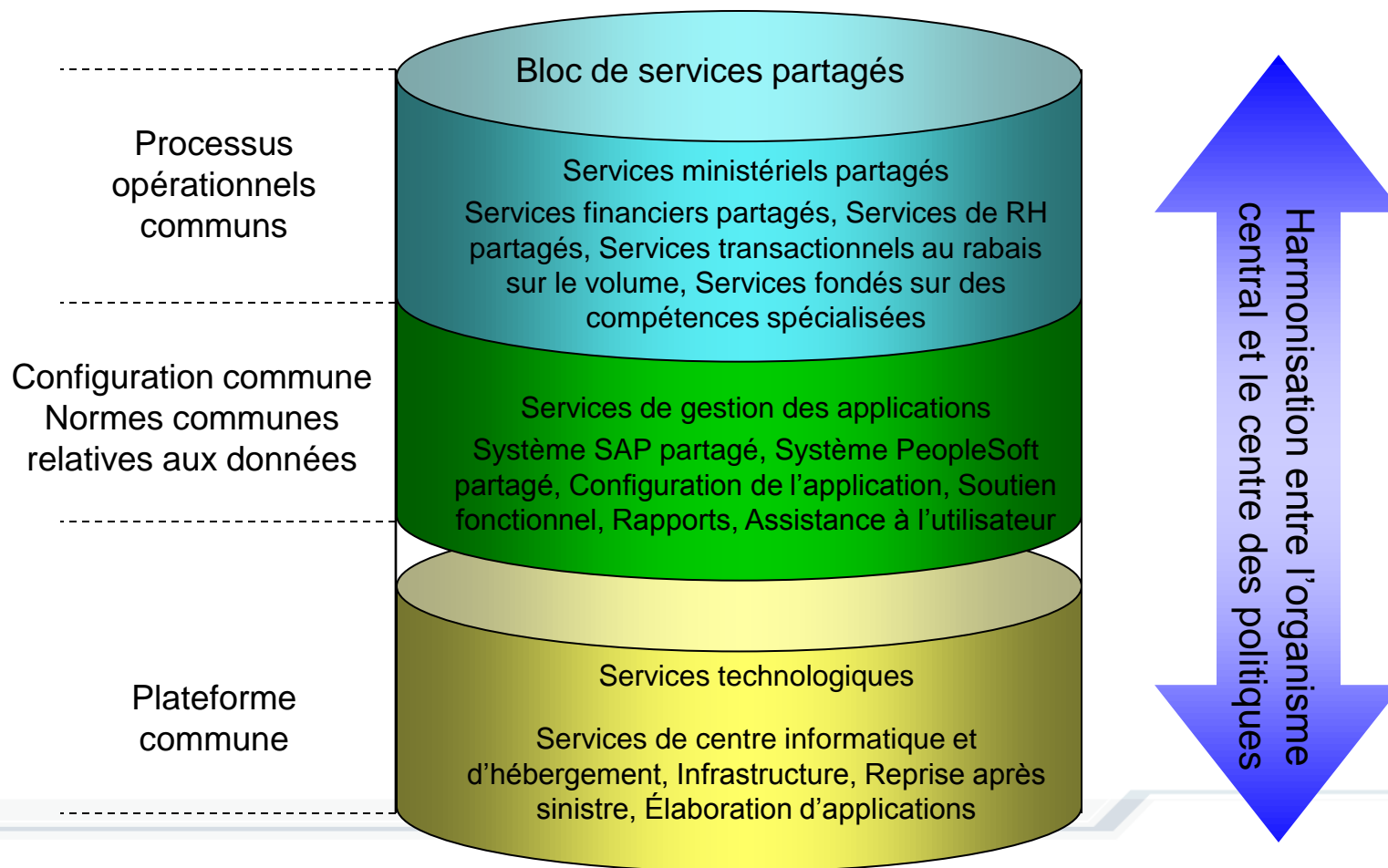
Système financier partagé

- Fondé sur le SIFM/SAP

Services financiers partagés

- Introduction de services financiers partagés pour appuyer la reddition de comptes de l'administrateur général

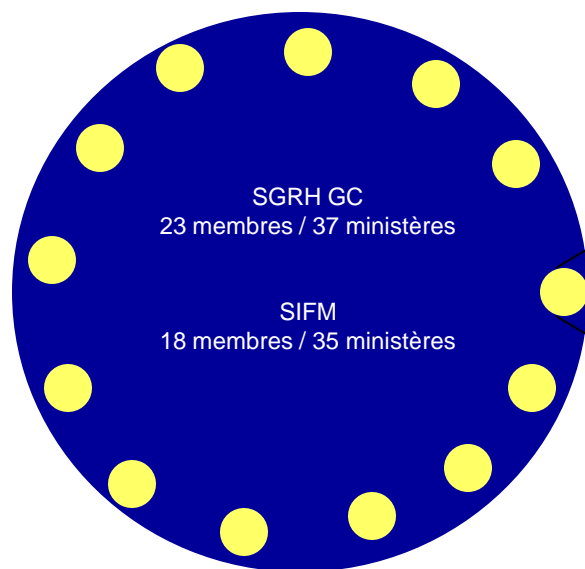
Les services sont complets : de la plateforme commune aux processus opérationnels communs



La collectivité tire profit des synergies et de l'harmonisation de la gouvernance

Regroupement SGRH GC/SIFM

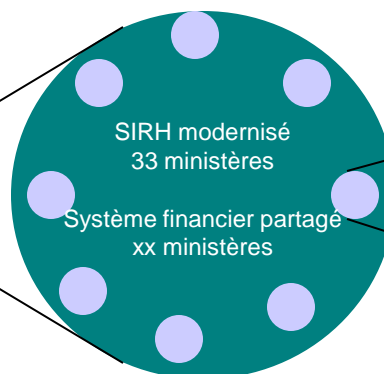
Ministères moyens ou grands
et environnements partagés



Système partagé

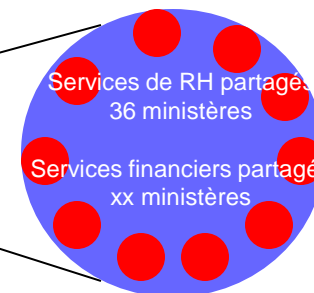
(Instance commune)

Ministères petits ou moyens



Services partagés

Ministères et organismes
très petits ou petits



Et nous continuons d'évoluer...

<u>Hier</u>	<u>Aujourd'hui</u>	<u>Demain</u>
Passage de la consolidation de plusieurs systèmes fonctionnels uniques...	à des regroupements de systèmes pour certains services.	Nous visons maintenant la mise en œuvre d'une approche gouvernementale inter-fonctionnelle concernant les systèmes et les services.
Passage de systèmes uniques...	à des systèmes et des services fondés sur les exigences de collectivités fonctionnelles ainsi que sur les suggestions des autorités des politiques.	Nous visons maintenant une approche holistique fondée sur la participation des autorités des politiques, des ministères et des fournisseurs de services afin de faciliter des échanges, l'émergence de perspectives et une prise de décisions interfonctionnels.
Passage de besoins ministériels particuliers...	à la fourniture de produits et services répondant aux besoins de plusieurs ministères.	Nous visons maintenant des activités qui offrent une valeur ajoutée au niveau ministériel.

Personnes-ressources

Secteur de l'intégration des services partagés :

- Stéphane Guèvremont, **Directeur général intérimaire** – stephane.guevremont@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-992-3248

SIFM – Directeurs de programme et de produit :

- Michel McGee – michel.mcgee@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-943-9363
- Lynn Gibault (intérimaire) – lynn.gibault@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-995-6032

SGRH GC – Directrice :

- Claire Pereira – claire.pereira@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-996-6697

SIRH – Directrice de produit :

- Yoline Joseph-Hoskin – yoline.joseph-hoskin@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-992-5877

AMMIS, FreeBalance – Directrice de produit :

- Mary Lepiesza – mary.lepiesza@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-943-3484

Services de RH partagés – Directrice :

- Nancy Sanders – nancy.sanders@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-996-7221

Systemes et services financiers partagés – Directrice :

- Hélène Paquette – helene.a.paquette@tpsgc-pwgsc.gc.ca – 613-943-8382

